

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 26 juin 2026 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le Collège de zone approuve le procès-verbal de la séance du 12/06/2025.

2. Commandant de zone - Suivi bimensuel

3. MP 2026-017 Entretien, compléments entretiens et réparation véhicules légers (Accord-cadre) - Attribution

Le Collège de zone décide de ne pas sélectionner le soumissionnaire Vandekerckhove Mike ; D'attribuer le marché 2026-041 "Entretien, compléments entretiens et réparation véhicules légers (Accord-cadre)" au soumissionnaire ayant remis la seule offre sélectionnée et économiquement la plus avantageuse (sur base du meilleur rapport qualité-prix), soit Lot 1, 2 et 3 à Houba Maxime, Rue des Spirous, Sinsin 15-A à 5377 Somme-Leuze aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire ; De démarrer l'exécution de cet accord-cadre à l'échéance du précédent marché toujours en cours (MP 2024-044), soit le 26 novembre 2026.

4. MP 2026-016 Entretien, compléments entretiens et réparation des véhicules lourds (Accord-cadre) - Attribution

Le Collège de zone décide de ne pas sélectionner le soumissionnaire Scania Belgium ; D'attribuer le marché 2026-016 "Entretien, compléments entretiens et réparation des véhicules lourds (Accord-cadre)" aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du meilleur rapport qualité-prix), soit Lot 1, 2 et 3 à TRANSPORT LECAILLIE J.P., Rue Tige-de-Nettinne, Sinsin 1 à 5377 Somme-Leuze aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire ; Sous réserve de tout recours éventuel, de faire débiter l'exécution de cet accord-cadre au 24 juillet 2026, correspondant à l'échéance du précédent marché (MP 2024-014).

5. MP 2026-022 Achat d'une cage de transport pour chien (équipe cynophile) - Attribution

Le Collège de zone décide d'attribuer le marché "Achat d'une cage de transport pour chien (équipe cynophile)" à l'entreprise avec la seule offre, à savoir EDDY Cage, Montigny-sur-Sambre, 80 à 6061 Charleroi pour le montant d'offre contrôlé de € 1.315,00 HTVA (entreprise soumise au régime SME), De fixer le délai de livraison à 30 jours de calendrier.

6. MP Fontaines à eau - Commande

Le Collège de zone décide d'approuver la commande de location de 13 fontaines à eau modèle T1AC via le marché de la Centrale des marchés (lot 5 - Région wallonne), dont l'adjudicataire est la société Aqualex, Nijverheidslaan 60/A, 8540 Deerlijk, Belgique, à partir du 1er septembre 2026 ; D'avertir l'adjudicataire Aqualex en lui transmettant un bon de commande correspondant à une année (12 mois) de location pour 13 appareils, d'un montant de € 9.360,00 hors TVA ou € 11.325,60, 21 % TVA comprise. De mettre fin marché actuel au 31 août 2026 et de faire commencer l'exécution du nouveau marché au 1er septembre 2026.

7. Recouvrement de redevances – Visa et exécutoire des contraintes – Juillet à septembre 2024

Le Collège de zone décide de viser et de rendre exécutoire les contraintes jointes au dossier et relatives aux créances non-payées des périodes de juillet à septembre 2024 ; De noter que les contraintes concernent 286 factures pour un total à recouvrer de 19.194,54 euros ; De charger le comptable spécial de la Zone de secours DINAPHI d'adresser lesdites contraintes aux huissiers de justice précédemment désignés par le Collège pour tentative de recouvrement.

8. Congés du commandant

Le Collège de zone décide d'accorder au Commandant de zone des congés annuels de vacances du 6 au 10 juillet 2026 et du 29 juillet au 21 août inclus ; De prendre note que le Major Vincent LEONARD assurera les fonctions de commandant de zone durant cette période, jusqu'au 12 juillet 2026 pour la première période et jusqu'au 23 août pour la deuxième période.

9. Pompier professionnel - Convention OPT-OUT

Le Collège de zone décide d'accepter de mettre en place la convention d'opt-out avec le sapeur professionnel X à partir du 1er juillet 2026.

10. Sapeur-pompier volontaire - Renouvellement de nomination

Le Collège de zone décide de ne pas renouveler la nomination du sapeur volontaire X du poste de Ciney, et d'acter sa fin de service au 8 décembre 2026.

11. Sapeur-pompier volontaire - Renouvellement de nomination

Le Collège de zone décide de ne pas renouveler la nomination du sapeur volontaire X du poste de Dinant, et d'acter sa fin de service au 30 septembre 2026.

12. Démission volontaire sapeur-pompier volontaire

Le Collège de zone décide d'accepter la démission de Monsieur X, sapeur-pompier volontaire stagiaire au poste de secours d'Yvoir, à la date du 31 juillet 2026.

13. Recrutement conseiller en prévention - Proposition de désignation

Le Collège de zone décide de constater que la seule candidate pour le recrutement d'un conseiller en prévention n'a pas réussi les deux épreuves avec la cotation minimale requise et qu'il n'y a donc aucun lauréat à engager dans le cadre de ce recrutement. De proposer au Conseil de zone de relancer un appel à candidatures en ouvrant le poste aux candidats de niveau A ou B.

14. Engagement agent sous art. 60 pour la Logistique - Approbation candidat et convention

Le Collège de zone décide de marquer son accord sur l'engagement de Madame X sous contrat art. 60, pour le service Logistique, en collaboration avec le CPAS de Viroinval ; De proposer son entrée en service le 29 juin 2026.

15. Engagement agent sous art. 60 pour la Logistique - Approbation candidat et convention

Le Collège de zone décide de marquer son accord sur l'engagement de Monsieur X sous contrat art. 60, pour le service Logistique, en collaboration avec le CPAS de Walcourt ; De proposer son entrée en service le 1er juillet 2026.

16. Litige intervention - Instruction - Désignation d'un avocat

Le Collège de zone décide de prendre acte de la requête introduite par Monsieur X et de l'instruction en cours menée par le Parquet pour des faits survenus le 22 mai 2026 ; De désigner Maître Adrien MASSET, avocat pénaliste, pour assister la Zone et ses agents dans ce dossier, dans le cadre des auditions et en cas d'introduction d'un recours en justice.

17. Projet OJ conseil du 10/07/2026

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone fixe l'ordre du jour du Conseil du 10/07/2026.

18. Divers

(s) La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT

(s) La Présidente
Mélanie HAVENNE